

**LA PREMIERE DAME, DOMINIQUE OUATTARA, au
Atlantic Council à Washington :**

**1- « Pourquoi j'ai accepté de présider le
Comité National de Surveillance pour
combattre les pires formes de travail des
enfants en Côte d'Ivoire »**

2- « Voici ce que fait la Côte d'Ivoire »

**La Première Dame, Madame Dominique Ouattara, a
participé le mardi 23 juin à un déjeuner de travail
organisé à Washington par la cellule Afrique de
l'Atlantic Council (Organisation de promotion du
Leadership et de l'Engagement dans les Affaires
internationales) sur la lutte contre le travail des
enfants en Côte d'Ivoire. Voici le propos introductif
de la Présidente du CNS.**

**Mesdames et Messieurs,
Honorables invités,**

Je suis très heureuse d'être avec vous ici à l'Atlantic Council, et je tenais à remercier Dr. Peter Pham pour son accueil chaleureux, ainsi que toutes les personnalités présentes aujourd'hui.

Nous nous rencontrons ce midi pour échanger sur les actions entreprises par mon pays la Côte d'Ivoire, afin d'éradiquer les Pires Formes de Travail des Enfants et réfléchir aux solutions futures pour faire face aux défis encore existants.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de cacao dans le monde et à ce titre, il est confronté à cette épineuse question du travail des enfants dans les champs de cacao. C'est un problème qui nous préoccupe au plus haut point et c'est pourquoi, dès son accession au pouvoir en 2011, le Président Alassane Ouattara a pris des mesures vigoureuses pour combattre ce fléau.

En ce qui me concerne, j'ai toujours été très sensible au bien-être des enfants. C'est pourquoi j'ai accepté de présider le Comité National de Surveillance pour combattre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Dans ce cadre, nous travaillons avec d'autres structures de l'Etat, notamment le Comité Interministériel dont Madame la Ministre Anne OULLOTO ici présente, est la Vice-Présidente. Nous travaillons aussi avec l'OIT, l'Unicef, la World Cocoa Fondation, ICI, Save the Children ainsi que bien d'autres ONG nationales et internationales.

Ensemble nous avons élaboré un Plan d'Action National 2012-2014, qui a été en grande partie exécuté sur le terrain grâce aux 14 millions d' USD investis pour l'Etat ivoirien, sans compter les investissements de nos partenaires.

Nous venons d'adopter un nouveau plan 2015-2017, qui nous permettra de poursuivre nos actions.

Mesdames et messieurs,

Je voudrais vous donner quelques uns des résultats majeurs que nous avons obtenus dans la mise en œuvre du premier plan.

Premièrement, l'adoption de la Loi interdisant et réprimant les pires formes de travail des enfants, ce qui nous a permis d'arrêter et condamner des trafiquants à des peines d'emprisonnement ferme. A ce jour, 23 personnes sont en prison et une vingtaine de procédures sont en cours.

Nous sommes en train d'éradiquer la traite des enfants en Côte d'Ivoire, grâce à l'application de ces lois ainsi qu'au renforcement des capacités de la police nationale qui mène des opérations sur le terrain notamment avec Interpol.

Par ailleurs, j'ai signé des accords bilatéraux avec mes consœurs les Premières Dames du Mali et du Burkina Faso pour lutter contre la traite transfrontalière. Ce travail a permis de réduire considérablement le nombre d'enfants victimes de la traite, soit 4 344 enfants en 2014 contre 42 790 en 2008.

Nous avons donc l'espoir que grâce à ces Lois et leur ferme application, nous arriverons à mettre fin à la traite des enfants en Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, concernant nos actions pour prévenir et réduire le travail des enfants, le Gouvernement a décidé qu'à partir de septembre 2016, l'école sera obligatoire et gratuite jusqu'à 16 ans pour tous les enfants vivants sur le sol ivoirien. Par ailleurs l'Etat de Côte d'Ivoire et ses partenaires ont beaucoup investi dans la construction d'écoles, de logements pour les enseignants et de cantines scolaires, notamment dans les zones rurales.

A titre d'exemple, 6 000 salles de classe ont été construites et réhabilitées ainsi que 110 écoles primaires et 32 cantines scolaires. Grâce à ces efforts, le taux de scolarisation des enfants qui travaillent dans le cacao s'est amélioré de 59% en 2008-2009 contre 71% aujourd'hui.

Troisièmement, Comme vous le savez, l'une des causes du travail des enfants est la pauvreté. Le Président de la République a entrepris une vaste réforme de la filière café-cacao, garantissant un revenu fixe aux producteurs.

Aujourd'hui, leur revenu a doublé par rapport à ce qu'ils gagnaient auparavant. De ce fait, beaucoup d'Ivoiriens se sont tournés vers la cacaoculture, ce qui a considérablement augmenté le nombre de paysans.

Quant aux femmes du milieu rural, nous les aidons à travers l'octroi de microcrédits pour réaliser des activités génératrices de revenus.

Quatrièmement, nous avons mené une grande campagne de communication comportant des affiches, des spots radio et télévision, ainsi que des pancartes à travers tout le Pays.

Nous avons aussi organisé des séminaires de formation de tous les acteurs concernés par la lutte à savoir : les magistrats, les policiers, les gendarmes, les inspecteurs du travail, les journalistes, les enseignants ainsi que les travailleurs sociaux.

Nous avons également mené des campagnes de proximité auprès des producteurs de cacao pour leur expliquer de ne pas recruter des enfants comme main d'œuvre et d'éviter à leurs enfants les travaux dangereux.

Cinquièmement, nous avons signé un accord avec l'Université de Tulane pour conduire une étude financée par l'USDOL, sur le travail des enfants.

Les résultats de cette enquête vont nous permettre de mieux cibler nos objectifs, et rendre plus efficaces encore, nos futures actions.

Par ailleurs, les résultats de cette étude démontrent que beaucoup d'enfants sont malheureusement encore exposés aux travaux dangereux dans la production de cacao soit environ 1 153 000 en 2013-2014.

Toutefois, il est important de noter que 71% de ces enfants, soit 819 000 au total, sont les enfants de paysans qui accompagnent occasionnellement leurs parents après les heures de cours.

Cette précision est très importante à mon avis et devrait être prise en compte par tous les acteurs chargés de la lutte. Si ces enfants qui font du travail socialisant et apprennent à aimer le métier de leurs parents font des travaux dangereux, alors, nous devons refaire une campagne de sensibilisation plus précise auprès de leurs parents, afin de mieux leur expliquer les travaux dangereux et interdits auxquels ils ne doivent plus exposer leurs enfants.

Mesdames et messieurs,

J'espère que ces quelques éléments sur les résultats de nos actions vous seront utiles. Je reste à votre disposition, ainsi que mon équipe pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.